## Institut de Formation Continuée Jonfosse

# Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP)

#### Flyer CAP à télécharger

#### Certificat d'aptitudes pédagogiques - CAP

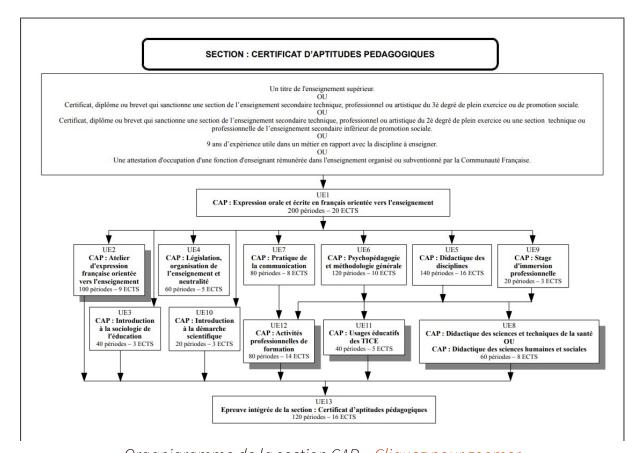
Votre diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur vous permet de devenir enseignant. En effet, le CAP est le titre requis pour être chargé de cours techniques et de pratique professionnelle dans l'enseignement secondaire technique, professionnel. Il permet également d'enseigner dans l'enseignement de promotion sociale.

Les objectifs poursuivis par cette formation sont de permettre aux apprenants de mieux répondre aux exigences de la profession d'enseignant et d'en acquérir les aptitudes et les compétences, pour les différents niveaux et types de l'enseignement secondaire.

A la fin de la formation, l'étudiant devra être capable, dans le respect des cadres légaux, éthiques et déontologiques, de décrire, d'analyser et de développer une réflexion critique sur une problématique professionnelle et son contexte à partir d'observation d'une (des) situation(s) éducative(s).

Cette section de l'enseignement supérieur pédagogique de promotion sociale de type court comporte 1080 périodes et 120 ECTS.

L'organigramme ci-dessous reprend les 13 unités d'enseignement (UE) capitalisables qui la constituent.



Organigramme de la section CAP – Cliquez pour zoomer

1 sur 3 24-06-24, 14:21

#### **Conditions d'admission**

Suite à la réforme des Titres et fonctions, les titulaires d'un diplôme permettant d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement ou les candidats possédant 9 années d'expérience utile dans une profession pourront suivre la formation du CAP.

La première condition peut être vérifiée via la plateforme « Primoweb » permettant de déterminer les fonctions auxquelles vous pouvez accéder dans l'enseignement sur base de votre diplôme.

#### **Organisation des cours**

La formation se répartit en 13 unités d'enseignement (Cf. organigramme de la section CAP) et s'organise en minimum 2 ans.

#### 1ère année :

UE1: lundi et mercredi soir (de 18h à 21h30)

Les étudiants titulaires d'un CESS seront dispensés de cette 1ère année.

#### Suite de la formation :

en 2 ans : 3 types d'horaire sont proposés :

- 1 à 2 soirées par semaine et le samedi matin
- 1 soirée par semaine sur une courte période et le samedi toute la journée
- 3 à 4 matinées par semaine la première année puis 1 matinée par semaine la 2ème année

en 2 ans et demi:

• lundi toute la journée

Flyer CAP à télécharger

### **Contacts**

**Éducatrice CAP** 

Valérie Bourguignon

**Éducateur CAP** 

Michel Berardi

2 sur 3 24-06-24, 14:21

Courriel: v.bourguignon@ifcjonfosse.be

Courriel: m.berardi@ifcjon

### Coordinatrice de section CAP

Courriel: cap. coordination@ifcjonfosse.be

3 sur 3 24-06-24, 14:21